

Les déchets verts

Les déchets d'origine végétale ou déchets verts sont exclusivement les déchets issus de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins individuels. (Résidus d'élagage, débroussaillage, taille de haies, tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs et sapins de Noël sans sac, sans flochage).



Sommaire

[Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?](#)
[Comment réduire vos déchets verts ?](#)
[Consigne de présentation](#)

Pour que les déchets verts puissent être traités, ils doivent dans un premier temps être collectés dans un **bac à déchets verts (couverture fermée)**.

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ils regroupent différents types de déchets :

- Tontes de pelouses et fauchage,
- Feuilles mortes,
- Tailles d'arbustes, haies, arbustes et brindilles,
- Élagage d'arbres et de haies,
- Fleurs.

Grâce à des méthodes comme le broyage et le compostage, vos **déchets végétaux** se transforment en paillage ou en compost.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, ou que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Cela dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Le brûlage de végétaux reste passible d'amende.

Comment réduire vos déchets verts ?

Le mulching



Le mulching consiste à tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe et offre un paillis naturel à votre pelouse. Cette technique naturelle permet de fortifier votre gazon. Il est important de savoir que le mulching est une tonte d'entretien.

Le paillage



Au jardin naturel, le **paillage** consiste à couvrir le sol, autour des plantations, avec des pailles constitués par différents matériaux d'origine naturelle, organique ou minérale. L'homme reproduit ici ce qui se fait naturellement sur un sol forestier.

La technique du paillage se fait au potager, au verger, dans les massifs de fleurs vivaces et annuelles, au pied des haies, des jeunes arbres et des arbustes, mais également pour les plantes en pot et en jardinières.

Le compostage



Le compostage est un processus biologique qui permet d'obtenir un fertilisant écologique par la dégradation de déchets organiques.

En présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes (champignons, bactéries, acariens, vers...), ces déchets vont se transformer en quelques mois en compost. Naturel et gratuit, le compost peut être une vraie ressource pour votre jardin, car il est riche en minéraux (azote et carbone) et possède un fort pouvoir fertilisant. C'est un bel exemple d'économie circulaire.

En plus d'enrichir le sol, composter est un bon moyen de réduire le poids de nos poubelles d'ordures ménagères. Composter permet de préserver l'environnement tout en réduisant la quantité de déchets à traiter. Cela évite aussi d'utiliser des produits chimiques pour l'entretien du jardin.

Le compostage, ça vous tente ? Sachez que Grand Paris Sud propose régulièrement des ateliers de sensibilisation à l'issue desquels vous pourrez **rep partir avec votre propre composteur offert par l'Agglo !**

Attention ! Pour commander son composteur et s'inscrire aux ateliers, contactez le numéro vert au 0 800 97 91 91.



Pour les communes de **Combs-la-Ville** et **Moissy-Cramayel** :

La collecte des déchets et les dotations sont assurées par le **SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts** ! Retrouvez toutes les informations sur les dotations et sur la collecte de vos déchets sur le site du **SIVOM**.

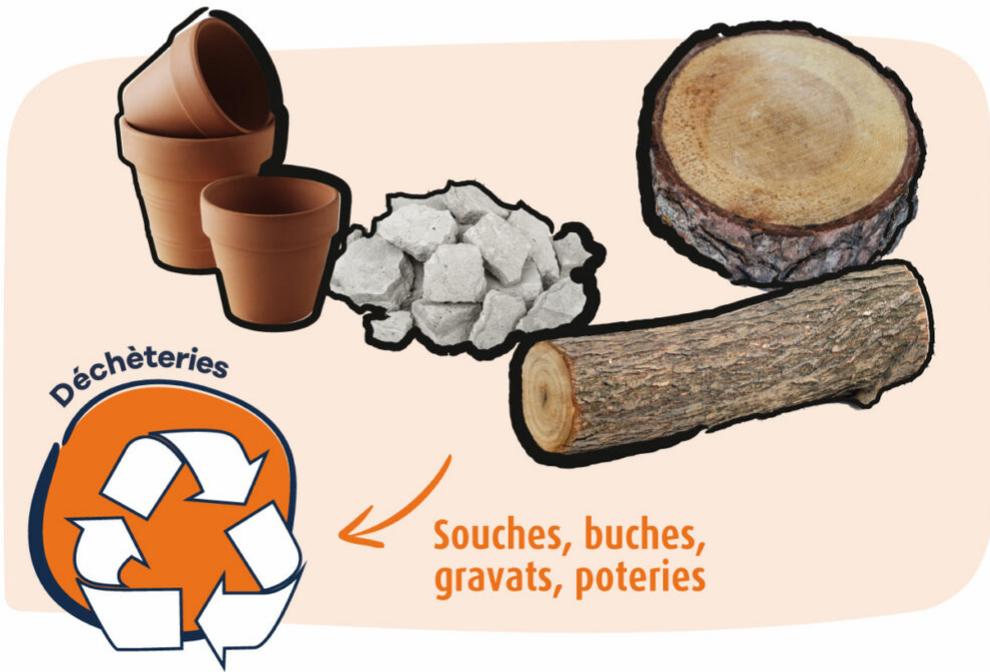


Les consignes de présentation à la collecte





+ 5 fa
inférieurs



Déchèteries

Souches, buches,
gravats, poteries

TRO
V
Pensez
ou à
PI
dechets

Les déchets verts doivent être déposés directement dans votre bac **sans sac**. Vous pouvez présenter à la collecte un bac (couvercle fermé) et 5 fagots de branchage bien ficelés et inférieurs à 1,20 m et 20 cm de diamètres au maximum.

Votre bac et vos fagots doivent être déposés la veille du jour de collecte au lieu habituel de présentation, de façon ordonnée, afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir.

Pour connaître les jours des collectes sur votre commune, rendez-vous sur la page de la [carte interactive des déchets](#) ou notre page [calendrier de collecte](#).

À savoir : deux collectes dédiées uniquement aux sapins de Noël naturel (**sans sac, ni flocage**) sont organisées courant janvier.

Les déchets végétaux autorisés :

En effet, les déchets autorisés à la collecte sont **les résidus de matière organique provenant de l'entretien d'un jardin ou des espaces verts** individuel.

Feuilles mortes,
Fleurs,
Brindilles,
Résidus d'élagage,

Branchages,
Taille de haie,
Mauvaises herbes,
Pelouse.

Les déchets refusés :

La terre,
Les cailloux,
Les troncs,
Les souches,
Les restes de repas,

Les pots (*plastique et autres matériaux*),
Les gravats,
Les ordures ménagères,
Les emballages et papiers.

Désirez-vous une poubelle ?

Retrouvez tous les informations concernant les **poubelles dédiées aux déchets verts** sur [la page de nos services de bac](#).

Voulez-vous un composteur ?

En effet, retrouvez tous les informations pour obtenir votre composteur sur [la page de nos services de bac](#).



Pour aller + loin

Comment réduire ?

[Les textiles](#)
[Le compostage](#)
[La réparation](#)
[Le réemploi – ressourcerie](#)
[Sensibilisation](#)

Comment mieux trier ?

[Les encombrants](#)
[Les verres bouteilles](#)
[Les déchets verts](#)
[Les emballages et papiers](#)
[Les ordures ménagères](#)
[Les biodéchets](#)

La collecte de vos déchets

[Demande de bac](#)
[Calendrier de collecte](#)
[Carte interactive des collectes](#)
[Vos déchèteries](#)
[Contact / réclamation pour les déchets](#)